



La Vie de l'U.L.

5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES
Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
e.mail : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Site : <http://www.ud18.cgt.fr>



MARS 2005 - N° 28

SPECIAL

Edito



SOMMAIRE

-0-0-0-

- e Edito
- e CoGiTiel
- e Exercice blanc Cotisation 2003

Chaque syndicat a reçu de l'Union Départementale, il y a quelques semaines, des documents concernant le CoGiTiel ainsi qu'un questionnaire vierge d'un exercice bilan 2003 concernant les cotisations.

Or, force est de constater qu'à ce jour seule une poignée de syndicats a répondu à ces courriers.

Afin d'avoir un meilleur fonctionnement de nos instances, il est important que chaque syndicat fasse l'effort de répondre.

C'est pourquoi nous vous sollicitons à nouveau pour que ces questions soient abordées lors de votre prochain bureau syndical afin que des éléments concrets puissent être apportés concernant la répartition de la cotisation syndicale.

Quant au CoGiTiel, c'est pour avoir une véritable connaissance de nos forces organisées.

Nous renvoyer les documents remplis pour le 1^{er} AVRIL 2005.

Pour le Bureau de l'UL
Le Secrétaire à l'Organisation
Gérard GEDOUX



**ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES
DE L'UNION LOCALE DE BOURGES**

**le MARDI 22 MARS 2005
de 14 h 00 à 16 h 30**

5, Boulevard Clémenceau à BOURGES

CoGiTiel

Questionnaire SYNDICAT

-0-0-0-0-

Note explicative du questionnaire

=====

1/ Fiche de l'entreprise

Raison Sociale

Indiquez l'intitulé précis de l'entreprise.

Le numéro SIRET est un numéro attribué par l'INSEE à chaque entreprise, il permet d'éviter toute confusion entre les dénominations. C'est un numéro de 14 chiffres qui figure sur les feuilles de paie.

Ce numéro nous est indispensable en particulier pour le secteur public : PTT, Territoriaux, Hôpitaux, SNCF, EdF.... pour le secteur privé, nous avons un moyen de le retrouver avec les registres de commerce, mais pas pour le public.

Code NAF

C'est un code de 3 chiffres et une lettre qui permet d'identifier l'activité principale de l'entreprise. Ce code figure également sur les feuilles de paie.

Effectif

Indiquez l'effectif total de l'entreprise (CDI + CDD + Intérimaires ...).

2/ Fiche syndicat / Entreprise

Indiquez la date du dernier congrès si vous avez des statuts et la date de création du syndicat.

Entreprise	
Raison Sociale	
N° SIRET (14 chiffres)	
Code NAF (ou APE)	
Effectif	
Syndicat	
Date du dernier congrès	
Statuts déposés	.. Oui .. Non
Date de création du syndicat	
N° Téléphone	

CoGiTiel

Questionnaire **adhérent(e)**

-0-0-0-0-

Note explicative du questionnaire

=====

Le présent questionnaire est à remplir pour chaque adhérent(e)
(A reproduire en autant d'exemplaires que d'adhérents)

Qu'est-ce qu'un adhérent ?

Est considéré comme adhérent à la CGT le salarié, retraité ou sans emploi **qui a payé son timbre FNI au syndicat.**

Dès que le trésorier a enregistré ce paiement, il doit remplir le questionnaire « syndiqué » et le transmettre à l'Union Départementale.

A partir de quand n'est-on plus syndiqué ?

- Quand l'adhérent a exprimé sa décision par écrit ou oralement de ne plus être syndiqué ou qu'il a fait opposition à son prélèvement.
- Quand l'adhérent refuse de payer son FNI.
- Quand l'adhérent a un retard de cotisation tel que le syndicat décide de retirer l'adhérent du fichier.

> Dans tous ces cas, le trésorier signale à l'UD la démission de tel adhérent.

-0-0-0-0-

Sur les questions d'adhésion et de démission les trésoriers liront utilement les articles L 411-1 et suivants du Code du Travail et particulièrement l'article L 411-8.

-0-0-0-0-0-

Ces indications sont importantes puisque la loi informatique et liberté nous autorise à posséder des éléments de fichier de personnes adhérents volontaires, par contre, nous nous devons de ne pas conserver les éléments de personnes ayant démissionné.

-0-0-0-0-0-0-0-0-

LE QUESTIONNAIRE

Mr Mme Melle

Il est important de bien cocher UNE de ces cases : c'est le seul moyen pour avoir la certitude du sexe car le prénom ne suffit pas, les France, Dominique, Claude peuvent être des femmes ou des hommes.

Soignez la rubrique Nom – Prénom – Adresse.

C'est toujours désagréable de recevoir du courrier avec une faute à son nom ou du courrier qui arrive toujours dans la boîte à lettres .. du voisin.

Date de naissance

Faites un effort pour avoir la date de naissance *de tous les adhérents*.

C'est indispensable pour la connaissance des adhérents. Par exemple, nous savons que plus de 100.000 adhérents vont partir en retraite dans les cinq ans qui viennent ; c'est pour les syndicats de retraités et pour toute la CGT un enjeu de savoir à qui s'adresser.

Si vous ne mettez pas de date de naissance, nous ne pourrons pas valider la fiche, ce serait dommage !

E.mail

Ce terme barbare signifie courrier électronique.

Pour l'UD, c'est important de connaître cette adresse, car c'est le moyen de s'adresser aux adhérents quasi gratuitement.

Soignez le libellé de cette adresse : un point qui manque, un tiret mal placé et l'adresse sera inutilisable.

Les numéros de téléphone sont à mettre pour le secrétaire et le trésorier essentiellement.

=====

Les questions suivantes n'appellent pas de commentaires particuliers. Il suffit de mettre une croix dans les cases correspondantes.

Concernant les stages effectués par les syndiqués, remplissez ce que vous connaissez, nous avons de notre côté, des informations, nous compléterons..

Par contre, soyez précis en ce qui concerne les mandats : DP, CE, CAP, CTE

-0-0-0-0-0-

Fiche du(de la) SYNDIQUE(EE)

Mr .. Mme .. Mlle ..

NOM : _____

Prénom : _____

Nationalité : _____

Date de naissance (jour-mois-année) (Impératif) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° Tél personnel : _____ N° Tél professionnel : _____ Poste : _____

E.mail : _____

Date d'adhésion : _____ (JJMMAA)

IMPORTANT : F **Recevoir le Bulletin de l'UD (réponse impérative)** OUI NON

Statut :

CDI ..
CDD ..
Contrat d'Insertion ..
Emploi Jeune ..
Intérimaire ..
Privé d'emploi ..
Retraité ..

Non déterminé _____

Catégorie :

Agent de Maîtrise ..
Cadre ..
Employé(ée) ..
Enseignant ..
Ingénieur ..
Technicien ..
Ouvrier ..

Non déterminé _____

Ses responsabilités :

Depuis quelle date (JJ.MM.AA) >> **Impératif ! Merci**

Secrétaire :

Du syndicat .. _____
De la Section Syndicale .. _____

Trésorier(ère) :

Du syndicat .. _____
De la Section Syndicale .. _____

Commission Exécutive :

Du syndicat .. _____
De la Section Syndicale .. _____

Communication :

Du syndicat .. _____
De la Section Syndicale .. _____

Formation :

Du syndicat .. _____
De la Section Syndicale .. _____

Bureau du Syndicat :

Du syndicat .. _____
De la Section Syndicale .. _____

Organisation :

Du syndicat .. _____
De la Section Syndicale .. _____

Retraité UCR :

Du syndicat .. _____
De la Section Syndicale .. _____

UGICT :

Du syndicat .. _____
De la Section Syndicale .. _____

STAGES EFFECTUES PAR LE(LA)SYNDIQUE(E) :

Stages effectués	Dates des Stages (JIMMAA)
CHSCT – 3 jours	
CHSCT – 5 jours	
CHSCT Formateurs	
Communication	
Conditions de Travail	
Conseillers Salariés	
Directions Syndicales	
Droit et Action Juridique/Droits et Libertés	
ECO CE – 3 jours (Titulaires CE)	
ECO CE – 5 jours (Titulaires CE)	
Formateurs	
Emploi Formation Professionnelle	
Formation Syndicale d'Accueil	
Ingénieurs – Cadres – Techniciens	
Négociation Collective	
Niveau 1 – Elus et mandatés	
Niveau 1 – Feuilles de paie	
Niveau 1 – Tronc commun Général	
Niveau 2 – 1 ^{ère} Partie	
Niveau 2 – 2 ^{ème} Partie	
Niveau 2 – 3 ^{ème} Partie (Vie Syndicale)	
Niveau 3 – Formation Permanente	
Organisation	
Politique et Action revendicative	
Politique Financière	
Prudis	
Prudis Formateurs	
Santé Protection Sociale	
Session de Formation Permanente	

MANDATS EFFECTUES PAR LE(LA)SYNDIQUE(E) :

Mandats	Dates des mandats (JIMMAA)
Conseil d'Administration	
Délégué Syndical	
Délégué Syndical Central	
DP ou CAP	
Membre CCE (Comité de Groupe)	
Membre CHSCT	
Membre du Comité d'Entreprise	
Représentant Syndical	
Secrétaire CHSCT	
Secrétaire du Comité d'Entreprise	
Autre :	

Ensemble, construisons notre nouveau système de cotisations

Dans le cadre du processus de construction du Nouveau système de répartition des cotisations, les syndicats sont appelés à participer à l'exercice blanc.

Il s'agit d'une enquête auprès des syndicats répondant aux objectifs suivants :

connaître avec plus de précision le niveau des cotisations payées par les syndiqués. Cette connaissance est indispensable pour vérifier la pertinence des pourcentages de reversement décidés par le 47^e Congrès avant la validation par le prochain Congrès confédéral.

connaître avec plus de précision les versements effectués par les syndicats aux organisations.

permettre aux syndicats d'évaluer l'effet de la mise en place du nouveau système sur l'évolution de la part qu'ils conservent ainsi que sur la répartition de leurs versements.

Cette enquête est une œuvre de mutualisation des connaissances entre toutes les composantes de la Cgt. Elle nécessite d'adopter une démarche de transparence, et en retour elle permettra à tous les syndicats et à toutes les organisations d'accéder aux données essentielles concernant le financement de la Cgt.

Des synthèses seront effectuées mensuellement, permettant d'évaluer, à partir des réponses parvenues à la Commission de la résolution n°4, les niveaux de cotisation des syndiqués, de versements des syndicats dans l'actuel système et la simulation de leurs versements dans le système futur, et ce par profession, département et nationalement.

Deux modalités de réponse sont possibles :

Ø méthode Informatique. Le syndicat peut recevoir le questionnaire informatique de sa fédération ou de son union départementale par courrier électronique. Il peut l'obtenir directement en le téléchargeant depuis le site Internet approprié de la Cgt ;

Ø méthode manuelle. Le questionnaire existe aussi sous une forme imprimée. Le syndicat doit le remplir à la main et l'adresser soit à son union locale, son union départementale ou sa fédération qui se charge de remplir à sa place le questionnaire informatique.

Commentaires pour compléter le questionnaire (au verso)

(1) Choisir entre syndicat d'actifs, syndicat de retraités, syndicat général.

Un syndicat de retraités ne peut remplir que la colonne «Retraités ». Un syndicat d'actifs peut remplir les colonnes « Actifs non Ugict » et « Ugict » (ou l'une des deux seulement). Un syndicat général peut remplir les trois colonnes (et doit en remplir au moins deux).

(2) Compter tous les syndiqués 2003, y compris ceux qui ont payé leur premier timbre après le mois de janvier. Les répartir entre taux plein, taux réduit, taux minime de façon cohérente avec les versements effectués par le syndicat.

(3) Il faut impérativement compter la première cotisation d'un syndiqué comme son timbre Fni (il y en a forcément un par an, quel que soit le mois où le syndiqué a payé son premier timbre). Les cotisations mensuelles sont les autres cotisations que le timbre Fni (il y en a au maximum onze par an).

(4) Il s'agit des versements réellement effectués à la fédération, au titre des seuls timbres Fni.

(5) Il s'agit des versements à la fédération au titre des cotisations, hors timbres Fni

(6) Reversement à l'Ufict effectué par le syndicat

(7) Reversement à l'Ufr effectué par le syndicat

(8) Exemple : Usd Santé ; Ustm...

(9) Exemple : Ugff pour les syndicats de la Fonction publique de l'État

(10) Si le syndicat reverse à plusieurs unions locales, il doit indiquer la somme des versements, par catégorie de syndiqués.

(11) A priori, il n'existe pas d'autres organisations territoriales interprofessionnelles.

(12) Indiquer sur cette ligne les abonnements compris dans la cotisation et pris en charge par le syndicat. Les abonnements pris en charge à un autre niveau ne sont pas à prendre en compte.

Exercice blanc 2003 Questionnaire du syndicat

Date de la réponse :

1 - Identité du syndicat

Nom	
Catégorie (1)	
Fédération	
Comité Régional	
Union Départementale	

2 - Nombre de syndiqués 2003 (2)

	ACTIFS non UGICT	UGICT	Retraités
Cotisant à taux plein			
Cotisant à taux réduit			
Cotisant à taux minime			

3 - Montants des cotisations payées par les syndiqués (3)

	Actifs non UGICT	UGICT	Retraités
Timbres FNI (€)			
Autres Cotisations mensuelles (€)			
FNI+Cotisations (€)			

4 - Reversements du syndicat au titre des timbres Fni

	Actifs non UGICT	UGICT	Retraités
Reversement des FNI (€) (4)			

5 - Reversements du syndicat aux organisations du champ professionnel

	Actifs non Ugict	Ugict	Retraités
Fédération (€) (5)			
Union fédérale ICT (€) (6)	XXXXXXXXXXXXX		XXXXXXXXXXXXX
Union fédérale retraités (€) (7)	XXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXX	
Union fédérale territoriale (€) (8)			
Autres Orgas Profes (€) (9)			

6 - Reversements du syndicat aux organisations du champ territorial interprofessionnel

	Actifs non UGICT	UGICT	Retraités
Union Départementale (€)			
Commission Départ. ICT (€)			
Union Synd. Retraités (€)			
Unions Locales (€) (10)			
Autres Orga. Interpro. (€) (11)			

7 - Abonnements compris dans la cotisation et payés directement par le syndicat

	Actifs non Ugict (Nvo)	Ugict (Options + Nvo)	Retraités (Vie nouvelle + Nvo)
Abonnements payés (12)			